

LA « POSTÜBERWACHUNGSSTELLE » 40 A TOURNAI :

Zulässig.
Postüberwachungsstelle
6. Armee.

Par Gerhard LUDWIG

Membre de l'Académie de Philatélie

Cette estampille se rencontre principalement, mais pas exclusivement sur le courrier administratif des communes et des tribunaux ainsi que sur des lettres en provenance ou à destination du Comité de Secours & d'Alimentation pour la Province de Hainaut. Dans ce cas, la couleur du cachet est bleue.

Le cachet à date est soit :

- le cachet belge « **TOURNAI / DOORNIK 1 F** » (fig. 1),
- le cachet allemand à pont « **TOURNAI 2 / BAHNHOF** » (fig. 2),
- le cachet de la « **POST-ÜBERWACHUNGS-STELLE TOURNAI** » (fig. 3) ou
- le cachet double cercle « **POSTÜBERWACHUNGS-STELLE** » avec, au milieu, la référence à la « **6. ARMEE.** » (fig. 4).

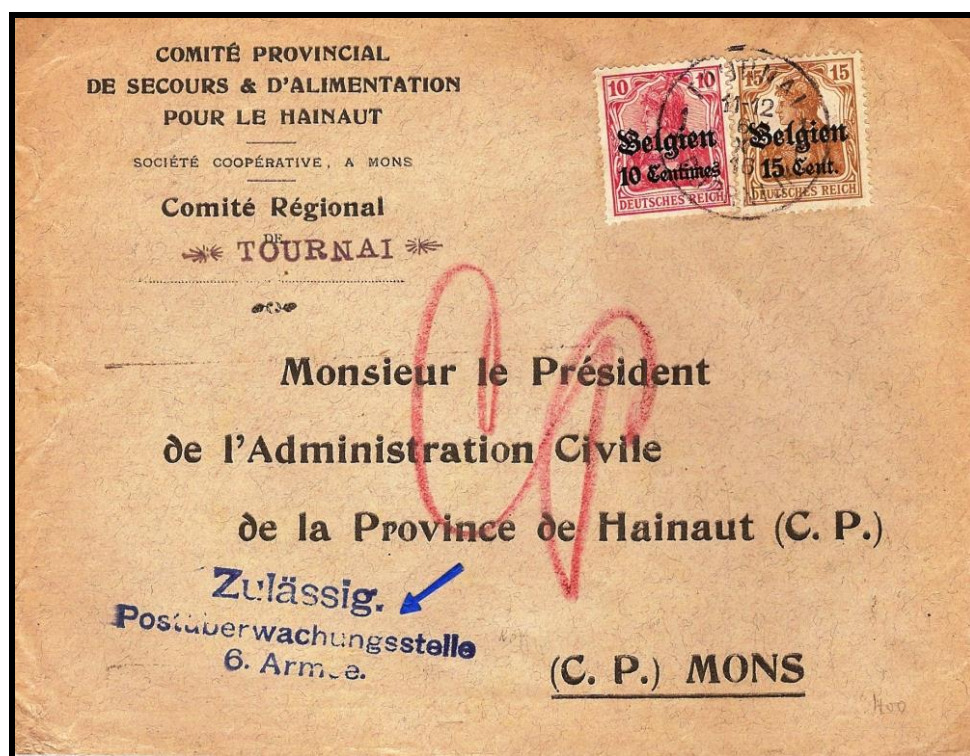


Fig. 1 : « **TOURNAI / DOORNIK 1 F** » sur pli du Comité de Secours & d'Alimentation pour le Hainaut (estampille en bleu).

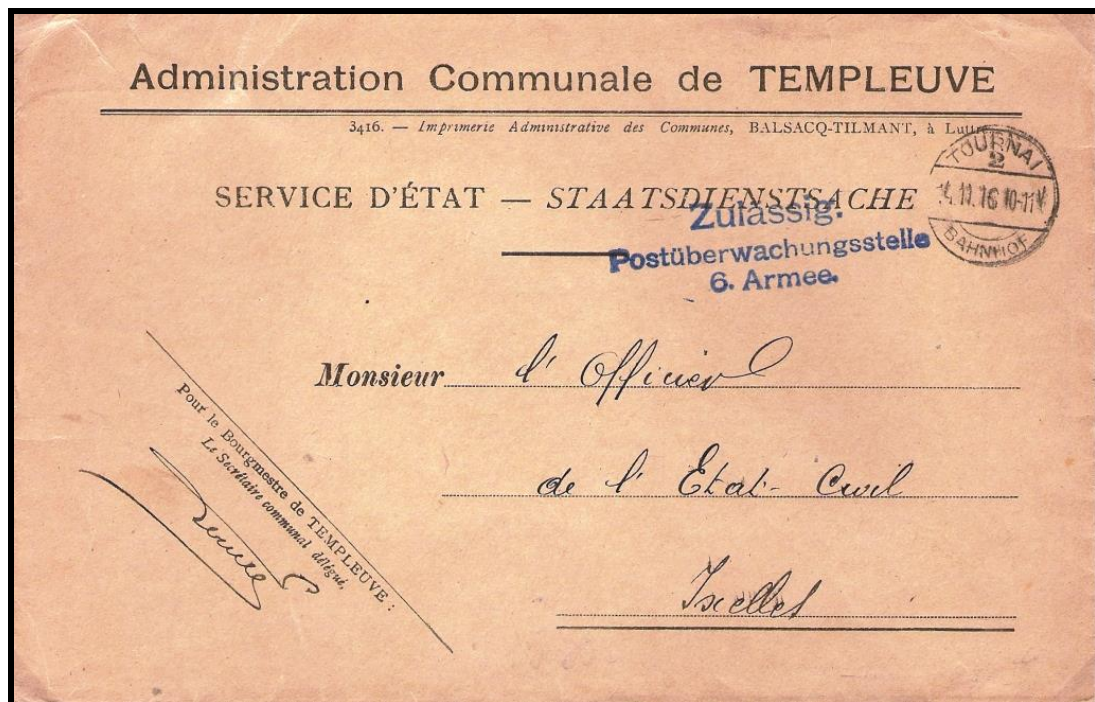


Fig. 2 : « TOURNAI 2 / BAHNHOF » sur lettre, datée du 14 novembre 1916, de la commune de TEMPLEUVE.



Fig. 3 : « POST-ÜBERWACHUNGS-STELLE TOURNAI » sur lettre datée du 19 novembre 1916, des Hospices Civils de TOURNAI (estampille en bleu).



Fig. 4 : « POSTÜBERWACHUNGS-STELLE (au milieu : « 6. ARMEE ») sur lettre de la commune TAINTEGNIES (estampille en bleu).

Mais cette marque existe aussi en rouge et en lilas sur des correspondances privées de ou vers le Hainaut (fig. 5 et 6).



Fig. 5 : Carte postale de CHARLEROI, datée du 11 décembre 1916, vers ANTOING (estampille en rouge).



Fig. 6 : Carte postale de RENAIX, datée du 15 décembre 1916, vers LOUVAIN via GAND.

La durée d'utilisation connue de ces estampilles va du 6 octobre 1916 jusqu'au 22 décembre 1916.